



Chers patients,

A compter du 9 Août, le pass sanitaire sera exigé pour les patients se rendant en cliniques et hôpitaux. L'accès à nos services de ces structures pourrait vous être refusé sans pass sanitaire.

**Si vous avez RDV sur nos centres d'imageries PRIM :**

- **Polyclinique Courlancy,**
- **Polyclinique Les Bleuets,**
- **Clinique KAPA à Epernay,**
- **GIE Medispar au CHAM d'Epernay,**
- **GIE Marne Sud au Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne.**

**Merci de bien vouloir vous organiser afin de respecter cette obligation gouvernementale.**

***Qu'est-ce que le « pass sanitaire » ?***

- Schéma vaccinal complet.
- La preuve d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h.
- Le résultat d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

N'hésitez pas à nous contacter au **03.26.85.20.06**